

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE FORMATION DE TUTEUR

RAPPEL

Un tuteur suivant un salarié dans le cadre d'un contrat ou d'une période de professionnalisation peut bénéficier d'une **action de formation en sa qualité de tuteur**.

Cette formation peut être prise en charge par OPCALIA à hauteur de 15 Euros HT par heure de formation, dans la limite de 40 heures, soit une prise en charge maximale de 600 Euros HT.

*Pour demander la prise en charge de la formation de votre tuteur, il convient de nous retourner ce document, dûment signé et complété, et accompagné du **programme** de la formation.*

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

Entreprise :

N° d'adhérent :

Nom du tuteur :

Nom du salarié suivi par le tuteur :

Salarié en Contrat de professionnalisation

Période de professionnalisation

Je, soussigné(e), agissant en qualité de

pour l'entreprise, demande à OPCALIA la prise en charge de la

FORMATION DU TUTEUR détaillée ci-dessous :

Intitulé :

Date de début : **Date de fin :**

Organisme de formation : Raison sociale :

Adresse :

Téléphone : - Fax :

Coût pédagogique HT :

Je demande à OPCALIA le **règlement direct** à l'organisme : OUI NON

Merci de joindre à cette demande le programme détaillé de la formation.

Date :

Signature
Cachet entreprise

Réservé Opcalia
Date :
Visa :